

CA  
23-01

7  
FÉVRIER  
2023

Présent pour ton futur



## CONSEIL D'ADMINISTRATION

### PROCÈS-VERBAL

PREMIÈRE ASSEMBLÉE ORDINAIRE DE L'ANNÉE 2023

Mardi 7 février 2023, à 18 h, salle D-335 et par visioconférence Zoom  
sous la présidence de Monsieur Raymond Lacroix.

#### PRÉSENCES

##### Mesdames :

Janice Lemoignan

Manou Bernard - **ZOOM**

Lucie Duchesneau - **ZOOM**

Émilie Boulay-Chouinard - **ZOOM**

Marlaine Villeneuve

Mélanie Lepage

##### Messieurs :

Raymond Lacroix (président)

Alexandre Ouellet

Philippe De Carufel - **ZOOM**

Robin Lavoie

François Dornier

Pierre-Luc Michaud

Kurt Vignola

Michel Pineault

Xavier Gravel

Frédéric Plourde - **ZOOM**

Mohammed Bahoura

#### ABSENCES

Anna Lisa Cone, Angie Bélanger

Mélanie Leblanc, directrice de l'Institut maritime du Québec (IMQ)

Gilles Blaquière, Gino Pelletier, Serge Le Guellec

#### PARTICIPENT ÉGALEMENT À LA RENCONTRE

##### Mesdames :

Julie Gasse, directrice de la Direction des formations continues et du développement institutionnel (DFCDI) - **ZOOM**

Marie-Josée Proulx, directrice de la Direction des ressources financières, matérielles et informationnelles (DRFMI)

Vicky Boucher, directrice des ressources humaines (DRH)

Annie-Lydia Gallant, directrice CMÉC

Annie-France Pelletier, directrice adjointe promotion, information et communications

##### Monsieur :

Ugo Leblanc, directeur des affaires étudiantes (DAÉ) - **ZOOM**

#### 23-01.01 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET ACCUEIL DES NOUVEAUX ADMINISTRATEURS

Constatant le quorum, le président, M. Raymond Lacroix souhaite la bienvenue aux membres du conseil d'administration.

## **23-01.02 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

M. Lacroix, fait la revue de l'ordre du jour en vue de son adoption.

Il est PROPOSÉ par Pierre-Luc Michaud, APPUYÉ par Michel Pineault et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter l'ordre du jour tel qu'il est présenté.

## **23-01.03 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 10<sup>e</sup> ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (CA22-10 du 13 décembre 2022) ET AFFAIRES EN DÉCOULANT**

---

M. Lacroix invite M. François Dornier à prendre la parole à propos des suivis découlant du procès-verbal ci-dessus mentionné.

Il est PROPOSÉ par Raymond Lacroix, APPUYÉ par Michel Pineault et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter le procès-verbal tel qu'il est présenté.

## **23-01.04 PROCÈS-VERBAL DE LA 16<sup>e</sup> RÉUNION DU COMITÉ EXÉCUTIF (CE22-16 du 6 décembre 2022) : POUR DÉPÔT**

---

Les documents sont déposés pour informations.

## **23-01.05 PROCÈS-VERBAUX DES 9<sup>e</sup> ET 10<sup>e</sup> RÉUNIONS DE L'ANNÉE 2022 DE LA COMMISSION DES ÉTUDES (CÉT22-09 ET CÉT22-10) : POUR DÉPÔT**

---

Les documents sont déposés pour informations.

## **23-01.06 PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

M. Raymond Lacroix invite les personnes présentes, membres du conseil, à poser leurs questions sur des sujets qui ne figurent pas à l'ordre du jour de la réunion. Il informe les personnes non membres de l'assemblée qu'elles pourront émettre leurs commentaires au fur et à mesure des points qui seront présentés.

## **23-01.07 SURVOL COLLÉGIAL : POUR INFORMATION**

---

Monsieur François Dornier, directeur général, précise que ce point est pour information.

Les Résidences : M. Dornier fait un court résumé de la situation concernant les Résidences et mentionne que les travaux entourant ce projet cheminent bien. M. Dornier mentionne qu'une rencontre s'est tenue avec un avocat du cabinet Cain Lamarre et que tout s'est bien déroulé. Une révision sur le rôle d'évaluation sera contestée. De plus, un projet de consolidation sera présenté prochainement au conseil d'administration à la suite d'une table d'échange avec la communauté collégiale. L'ensemble du dossier sera présenté en mai au conseil d'administration pour approbation. L'objectif étant de déposer le tout au Ministère de l'Enseignement supérieur en juin.

Jeux du Québec 2023 : Le Cégep de Rimouski sera présent pour l'événement. Stratégiquement, nous devons collaborer massivement avec cette organisation. Nos infrastructures seront utilisées comme dortoirs à l'IMQ et au Cégep. Nous souhaitons que les gens se souviennent positivement de leur séjour à Rimouski, en les accueillant dans nos installations, nous allons donc contribuer à cette expérience positive des participants. Un comité a été mis sur pied au Collège et a déjà entamé les travaux de collaboration.

Migration vers la suite Microsoft : Le gouvernement du Québec a adopté de nouvelles exigences en matière de sécurité informatique, ce qui rend malheureusement très difficile le statu quo pour le Collège de Rimouski pour l'utilisation des outils Google. Ainsi, pour répondre à ces exigences, le processus pour faire la transition de Google vers Microsoft est enclenché depuis peu. La migration nécessite un grand travail « d'arrière-plan » par l'équipe des STI du Collège et celui-ci est déjà bien entamé.

---

### **23-01.08 SUIVIS STATUTAIRES : POUR INFORMATION**

Monsieur François Dornier directeur général, présente les points.

- **Plan d'action (plan de redressement)**

Mme Marie-Josée Proulx, directrice de la Direction des ressources financières, matérielles et informationnelles, fait la présentation du plan de redressement et ajoute que des rencontres statutaires avec le comité de vérification ont été mises en place une fois par mois, et ce pour l'année en cours afin d'assurer le suivi du plan.

- **Suivi budgétaire**

Mme Marie-Josée Proulx, directrice de la Direction des ressources financières, matérielles et informationnelles, présente et explique les résultats fonds de fonctionnement et des dépenses détaillées cumulatif au 31 décembre 2022. Le document est présenté séance tenante et à la demande des administratrices et administrateurs du conseil d'administration, le document sera déposé sur le DRIVE pour information.

- **Indicateurs**

Mme Vicky Boucher, directrice de la Direction des ressources humaines, présente le document des indicateurs, explique les coûts de convention ainsi que la masse salariale des enseignantes et enseignants pour l'année 2021-2022.

---

### **23-01.09 DÉPÔT DE LA DIRECTIVE BUDGÉTAIRE ANNUELLE : POUR INFORMATION**

Monsieur François Dornier directeur général, présente le point et annonce que ce document relevant du fonctionnement administratif de la directive budgétaire annuelle ne sera plus reconduit au conseil d'administration.

---

### **23-01.10 ENTENTE ADMINISTRATIVE CMÉC : POUR ADOPTION**

Monsieur François Dornier directeur général, présente le point.

Le Centre matapédien d'études collégiales a maintenant plus de 25 ans. Il a été créé à l'initiative de leader de la vallée de la Matapédia et est soutenu depuis les tout débuts par deux cégeps, soit celui de Matane et celui de Rimouski.

Avec les différents changements dans les modes de calcul de financements, les directions de Matane, du CMÉC et de Rimouski ont convenu de la nécessité de rédiger une entente afin d'améliorer les mécanismes de gestion et le fonctionnement général du CMÉC en partenariat avec le Cégep de Matane. Au fil des travaux, des aspects pédagogiques y ont été ajoutés.

La présente entente qui a été présentée au personnel du CMÉC doit maintenant être approuvée par les conseils d'administration des cégeps parrains.

**CONSIDÉRANT** la volonté affirmée des cégeps de Matane et de Rimouski de soutenir activement le fonctionnement et le développement du CMÉC;

**CONSIDÉRANT** la nécessité de clarifier la répartition des responsabilités entre les deux cégeps et le CMÉC afin de faciliter le fonctionnement de ce dernier;

Il est recommandé d'entériner l'entente telle que présentée et de mandater le directeur général, monsieur François Dornier, à signer au nom du Cégep de Rimouski ladite entente.

Il est PROPOSÉ par Marlaine Villeneuve, APPUYÉ par Xavier Gravel et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'entériner l'entente telle que présentée et de mandater le directeur général, monsieur François Dornier, à signer au nom du Cégep de Rimouski ladite entente.

### **23-01.11 EXAMEN DE L'ORDRE DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS DU QUÉBEC : POUR INFORMATION**

---

Monsieur Kurt Vignola, directeur des études, présente le point.

Les résultats décevants de l'examen de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec 2022 partout au Québec ont déclenché une enquête par le commissaire à l'admission aux professions.

À ce moment-ci, le commissaire à l'admission aux professions ne peut encore statuer sur les raisons de ces résultats décevants. Cependant, l'organisme en question recommande de reporter le prochain examen de l'Ordre jusqu'à la conclusion de son enquête. Le directeur des études considère que ces résultats ne sont pas liés, ni à la qualité de la formation ni à la qualité de la cohorte qui a complété l'examen.

### **23-01.12 SOUS-FINANCEMENT DES PROGRAMMES : POUR INFORMATION**

---

Monsieur Kurt Vignola, directeur des études, présente le point.

Après une analyse approfondie, la Direction du Collège constate qu'une majorité des programmes sont sous-financés. Certains programmes dégagent une marge de manœuvre, cependant au total le déficit approche les 900 000.00\$ annuellement. Les travaux d'analyse vont se poursuivre dans les prochains mois. Des démarches sont déjà entamées auprès du ministère pour ajuster le financement des programmes déficitaires.

### **23-01.13 CORRECTIFS AUX GRILLES DES PROGRAMMES / CÉGEP : POUR ADOPTION**

---

Monsieur Kurt Vignola, directeur des études, présente le point.

Chaque année, des modifications aux grilles de cours des programmes sont demandées. Ces modifications sont apportées pour diverses raisons, entre autres d'ordre pédagogique ou pour répondre aux besoins des universités ou du marché du travail. Cette année, des modifications ont été demandées dans les programmes suivants :

- 180.A0 Soins infirmiers
- 241.A0 Techniques de génie mécanique
- 241.D0 Technologie de maintenance industrielle
- 351.A1 Techniques d'éducation spécialisée
- 310.A0 Techniques policières

Ces modifications visent à assurer un meilleur cheminement scolaire des étudiantes et des étudiants, à mieux harmoniser les apprentissages entre les trimestres, à mieux répondre aux besoins du marché du travail ou encore à équilibrer les tâches départementales entre les trimestres.

**CONSIDÉRANT** que les grilles de cours reflètent les modifications apportées aux programmes;

**CONSIDÉRANT** que les grilles de cours permettent un cheminement harmonieux pour l'étudiante ou l'étudiant;

**CONSIDÉRANT** que les grilles de cours ont été discutées en comité de programme et en Régie des études;

**CONSIDÉRANT** que ces propositions ont fait l'objet d'analyse par le comité de révision des grilles composé des spécialistes de contenu du Service de la qualité de l'enseignement et des programmes (SQEP) et du Service à l'enseignement et aide à la réussite (SEAR);

**CONSIDÉRANT** que la commission des études a donné un avis favorable;

Il est recommandé d'adopter les grilles révisées des programmes 180.A0 Soins infirmiers, 241.A0 Techniques de génie mécanique, 241.D0 Technologie de maintenance industrielle, 351.A1 Techniques d'éducation spécialisée et 310.A0 Techniques policières afin d'offrir des programmes de qualité adaptés aux besoins de formation des étudiantes et des étudiants, aux besoins des universités ou du marché du travail et conformes aux programmes ministériels., et ce, telles qu'elles sont présentées.

Il est PROPOSÉ par Janice Lemoignan, APPUYÉ par Mélanie Lepage et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter les grilles révisées des programmes 180.A0 Soins infirmiers, 241.A0 Techniques de génie mécanique, 241.D0 Technologie de maintenance industrielle, 351.A1 Techniques d'éducation spécialisée et 310.A0 Techniques policières afin d'offrir des programmes de qualité adaptés aux besoins de formation des étudiantes et des étudiants, aux besoins des universités ou du marché du travail et conformes aux programmes ministériels., et ce, telles qu'elles sont présentées.

## **23-01.14 CORRECTIFS AUX GRILLES DES PROGRAMMES / IMQ : POUR ADOPTION**

---

Monsieur Kurt Vignola, directeur des études, présente le point.

Chaque année, des modifications aux grilles de cours des programmes sont demandées. Ces modifications sont apportées pour diverses raisons, entre autres d'ordre pédagogique ou pour répondre aux besoins des universités ou du marché du travail. Cette année, des modifications ont été demandées dans les programmes suivants :

- 410.A0 Gestion des opérations et de la chaîne logistique
- 248.A0 Technologie de l'architecture navale
- 248.D0 Techniques de génie mécanique de marine

Ces modifications visent à assurer un meilleur cheminement scolaire des étudiantes et des étudiants, à mieux harmoniser les apprentissages entre les trimestres, à mieux répondre aux besoins du marché du travail ou encore à équilibrer les tâches départementales entre les trimestres.

**CONSIDÉRANT** que les grilles de cours reflètent les modifications apportées aux programmes;

**CONSIDÉRANT** que les grilles de cours permettent un cheminement harmonieux pour l'étudiante ou l'étudiant;

**CONSIDÉRANT** que les grilles de cours ont été discutées en comité de programme et en Régie des études;

**CONSIDÉRANT** que ces propositions ont fait l'objet d'analyse par le comité des études de l'Institut maritime du Québec;

Il est recommandé d'adopter les grilles révisées des programmes 410.A0 Gestion des opérations et de la chaîne logistique, 248.A0 Technologie de l'architecture navale et 248.D0 Techniques de génie mécanique de marine afin d'offrir des programmes de qualité adaptés aux besoins de formation des étudiantes et des étudiants, aux besoins des universités ou du marché du travail et conformes aux programmes ministériels., et ce, telles qu'elles sont présentées.

Il est PROPOSÉ par Janice Lemoignan, APPUYÉ par Mélanie Lepage et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter les grilles révisées des programmes 410.A0 Gestion des opérations et de la chaîne logistique, 248.A0 Technologie de l'architecture navale et 248.D0 Techniques de génie mécanique de marine afin d'offrir des programmes de qualité adaptés aux besoins de formation des étudiantes et des étudiants, aux besoins des universités ou du marché du travail et conformes aux programmes ministériels., et ce, telles qu'elles sont présentées.

### **23-01.15 CAHIER DE PROGRAMME / SCIENCE DE LA NATURE (CMÉC) : POUR ADOPTION**

---

Monsieur Kurt Vignola, directeur des études, présente le point.

Suite aux travaux d'actualisation de programme, le département de sciences de la nature dépose le fruit du travail réalisé depuis janvier 2022, soit le cahier de programme qui présente la formation qui sera offerte dès l'automne 2023 en conformité au nouveau devis ministériel (200.B1).

L'élaboration de ce cahier de programme a été possible par la réalisation de travaux dont l'analyse du devis ministériel et, plus particulièrement, l'interprétation des compétences qui a permis de dessiner l'architecture pédagogique du projet de formation.

Un comité d'élaboration a travaillé, en collaboration avec plusieurs intervenantes et intervenants, à définir les éléments les plus significatifs du cahier de programme soient **le profil du diplômé, la nature de l'ESP, le logigramme de compétences, les divers tableaux de correspondance, la description des cours et la grille de cours.**

Conformément au cadre de référence d'actualisation de programme du CMÉC et à la PIGPÉ, le cahier de programme a été élaboré dans une approche programme, en s'appuyant sur la démarche suggérée, et ce, autant dans les étapes de consultation et d'adoption que dans la composition du cahier de programme.

Le cahier de programme a fait l'objet d'une analyse pédagogique et d'adoption au comité de programme, au comité des études. De plus, la régie des études du Collège de Rimouski appuie le cahier de programme tel que présenté.

**CONSIDÉRANT** que le cahier de programme est conforme au devis ministériel;

**CONSIDÉRANT** que les travaux d'élaboration ont été réalisés en conformité au cadre de référence d'actualisation de programme du CMÉC et à la PIGPÉ;

**CONSIDÉRANT** que ce cahier de programme a fait l'adoption à l'assemblée départementale, au comité de programme et au comité des études du CMÉC;

**CONSIDÉRANT** que ce cahier de programme a été présenté à la Régie des études et qu'aucun changement majeur n'a été demandé.

Il est recommandé d'adopter le projet de formation du programme de sciences de la nature du Centre matapédien d'études collégiales, dont le cahier de programme, tel que présenté.

Il est PROPOSÉ par Janice Lemoignan, APPUYÉ par Mélanie Lepage et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter le projet de formation du programme de sciences de la nature du Centre matapédien d'études collégiales, dont le cahier de programme, tel que présenté.

### **23-01.16 CRÉATION DE LA DIRECTION DE RESSOURCES MATÉRIELLES (DRM) : POUR ADOPTION**

---

Vicky Boucher, directrice des ressources humaines, présente le point.

Lors de la séance du conseil d'administration du 13 décembre 2022, la directrice des ressources financières matérielles et informationnelles présentait un rapport signifiant les intentions de la DRFMI de procéder à une restructuration.

Des mouvements de personnel se produiront à la DRFMI au cours de l'année 2023, soit le départ annoncé de la coordonnatrice des Affaires financières (AF) et du coordonnateur des Terrains et bâtiments, ce qui apparaît comme étant une opportunité pour effectuer une réorganisation.

La DRFMI a constitué un comité aviseur composé de :

- Madame Imane Benhayoune, directrice adjointe de l'enseignement régulier à l'Institut maritime du Québec
- Madame Vicky Boucher, directrice des ressources humaines
- Monsieur René Desrosiers, coordonnateur des Terrains et bâtiments
- Madame Sylvie Dufour, coordonnatrice des Affaires financières
- Madame Mélanie Leblanc, directrice de l'Institut maritime du Québec
- Madame Marie-Josée Proulx, directrice des ressources financières, matérielles et informationnelles

L'objectif de cette consultation était de couvrir les différents angles d'une telle réorganisation.

La restructuration consiste à créer une Direction des ressources matérielles (DRM), regroupant les services de Terrains et bâtiments et de Projets et infrastructures. Quant aux services des Affaires financières, des Technologies de l'information et de l'Approvisionnement et reprographie, ils continueraient de relever de la direction actuelle qui porterait le nom de Direction des services administratifs.

En vue de cette restructuration, le Collège abolira par attrition deux (2) postes de cadres de coordination pour créer un poste de directrice ou directeur des ressources matérielles. Cette réorganisation n'entraînerait donc aucun coût supplémentaire.

Le conseil d'administration étant favorable avec la structuration proposée, la Direction des ressources matérielles doit être créée et le comité de sélection, pour la dotation du poste de directrice ou directeur des ressources matérielles, doit être formé.

La *Politique de dotation en ressources humaines* (catégorie D-7 du cahier de gestion) mentionne à l'article 9.2 « que le conseil d'administration procède à l'engagement des cadres de direction ». L'article 11.4, paragraphe « g », décrit la composition du comité de sélection en mentionnant que « pour les emplois de cadre de direction, un comité de sélection, composé du président et du vice-président du conseil d'administration, du directeur général (responsable du comité), de la directrice ou du directeur des Ressources humaines du Collège, de la présidente ou du président de l'Association locale des cadres et de madame Mélanie Lepage, nommée comme membre externe, par le conseil d'administration, examine les candidatures reçues ».

Par ailleurs, l'article 9-3.1 de la *Politique locale de gestion concernant le personnel-cadre* (catégorie D-4 du cahier de gestion) mentionne : « Le Collège procède à la sélection de son personnel d'encadrement [...]. L'exécutif de la section locale est invité à désigner un membre à tout comité de sélection de personnel-cadre ».

**CONSIDÉRANT** le rapport du comité aviseur déposé au conseil d'administration le 13 décembre 2022 ;

**CONSIDÉRANT** le nombre élevé de secteurs et les enjeux stratégiques dans chacun d'eux ;

**CONSIDÉRANT** la situation financière actuelle qui nécessite une attention particulière ;

**CONSIDÉRANT** qu'il n'y a aucun impact financier ;

**CONSIDÉRANT** qu'il n'y a aucun ajout au nombre de personnel-cadre ;

**CONSIDÉRANT** les règles de la *Politique de dotation en ressources humaines* (catégorie D-7 du cahier de gestion) ainsi que celles de la *Politique locale de gestion concernant le personnel cadre* (catégorie D-4 du cahier de gestion) ;

**CONSIDÉRANT** la consultation réalisée auprès de l'Association du personnel cadre le 15 novembre 2022 ;

Il est recommandé de procéder à la création de la Direction des ressources matérielles (DRM) et de former le comité de sélection pour le poste de directrice ou directeur et d'amorcer le processus de dotation.

Il est PROPOSÉ par Alexandre Ouellet, APPUYÉ par Janice Lemoignan et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de procéder à la création de la Direction des ressources matérielles (DRM) et de former le comité de sélection pour le poste de directrice ou directeur et d'amorcer le processus de dotation, tel que présenté.

#### **23-01.17 VARIA**

---

Aucun sujet n'a été ajouté

#### **23-01.18 LEVÉE DE LA RENCONTRE**

---

L'ordre du jour étant épuisé, il est PROPOSÉ par Michel Pineault et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de lever la séance.

La séance est levée à 20 h 00.

---

Le président  
(M. Raymond Lacroix)

---

La secrétaire d'assemblée  
(Mme Myriam Michaud)